

Pour que votre dossier de souscription soit complet, vérifiez que vous avez bien rempli toutes les cases suivantes :

- ☐ Remplir le dossier de souscription et signer aux endroits indiqués
- ☐ Joindre les pièces justificatives suivantes :
 - Un extrait Kbis (ou équivalent étranger) de moins de 3 mois,
 - Les statuts (ou équivalent étranger),
 - Une déclaration de bénéficiaires effectifs,
 - La répartition du capital de la société certifiée conforme par un signataire autorisé,
 - Une copie de la carte d'identité ou du passeport (en cours de validité) du signataire, du ou des représentants légaux (ou équivalent étranger), et des bénéficiaires effectifs si différents.
- ☐ Joindre un Relevé d'Identité Titres (RIT) de votre teneur de compte-titres
- ☐ Effectuer le paiement de votre souscription :
 - Par chèque à l'ordre du Fonds
 - Par virement en indiquant en objet vos nom et prénom (joindre une copie du virement)

Merci d'adresser vos bulletins complets à l'adresse suivante :

VATEL CAPITAL
24 rue de Clichy 75009 PARIS

Ou par email sur :

contact@vatelcapital.com

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Domiciliation ODDO BHF SCA

12 BD DE LA MADELEINE
75009 PARIS

Titulaire(s) du compte :

VATEL RENDEMENT PME
VATEL CAPITAL
24 RUE DE CLICHY
75009 PARIS
FRANCE

ESPECES	45850	00001	67683500001	53
	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
IBAN FR76 4585 0000 0167 6835 0000 153				
Code BIC : ODDOFRPP				
TITRES	45850	00001	00000676835	24
	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
IBAN FR76 4585 0000 0100 0006 7683 524				



FCPR

VATEL RENDEMENT PME

FONDS DÉDIÉ À L'INVESTISSEMENT
OBLIGATAIRE AU TRAVERS D'OBLIGATIONS
SIMPLES ET CONVERTIBLES.

Le Fonds dispose d'une valeur liquidative bimensuelle exerçable.
L'horizon de placement recommandé est de 5 ans minimum.

Agrément AMF le 13/06/2024
sous la référence : FCR20240014
Code ISIN Parts A : FR001400KQ02
Code ISIN Parts B : FR001400KQ10



VATEL CAPITAL

QU'EST-CE QU'UN FCPR ?

Le FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques) est un véhicule de placement historiquement réservé aux institutionnels et conçu pour investir dans des titres de sociétés non cotées. Il s'agit d'un produit de capital développement qui présente un risque de perte en capital. Le FCPR Vatel Rendement PME est un fonds spécifiquement dédié à l'investissement dans le non coté au travers d'obligations convertibles et d'obligations simples. Le Fonds dispose d'une valeur liquidative bimensuelle exerçable. L'horizon de placement recommandé est 5 ans minimum.

LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION CONVERTIBLE ?

- Une obligation permet de percevoir le paiement d'un coupon régulier fixé dès l'origine.
- Une obligation convertible permet d'améliorer ce rendement en percevant à l'échéance un coupon supplémentaire, appelé « prime de non conversion » et dont le prix a également été déterminé dès l'origine.
- Ces flux sont prévus par contrat mais restent dépendants de la santé financière de l'entreprise, ils ne sont donc pas garantis et pourraient être inférieurs à l'évolution de l'action de l'entreprise.
- La notion de « conversion » donne à Vatel Capital l'opportunité d'échanger son obligation contre des actions de la société. Elle renonce alors à la perception des futurs coupons ainsi qu'à la prime de non conversion mais touchera le prix de vente de l'action. Il peut être parfois difficile de vendre ou liquider une position de titres non cotés.
- L'obligation convertible permet donc de bénéficier des avantages de l'obligation (taux contractuel, perception de coupon...) et d'utiliser, éventuellement, la faculté de conversion de l'obligation en action pour bénéficier, le cas échéant, d'un accroissement de valeur de la société. Les obligations convertibles ne sont cependant pas exemptes d'une perte en capital, dans le cas unique d'un défaut de l'émetteur.

LES OBLIGATIONS SIMPLES

QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION SIMPLE ?

- Une obligation simple permet de percevoir le paiement d'un coupon régulier fixé dès l'origine.
- Ces flux sont prévus par contrat mais restent dépendants de la santé financière de l'entreprise, ils ne sont donc pas garantis et pourraient être inférieurs à l'évolution de l'action de l'entreprise.





POURQUOI INVESTIR DANS DES PME AU TRAVERS D'OBLIGATIONS ?

UNE DEMANDE DES ENTREPRISES EN HAUSSE :

En raison des règles prudentielles (Bâle III, IV...), les banques ont depuis plusieurs années des difficultés à prêter aux PME. Nous pensons que cette situation de réduction de l'offre de crédit explique en partie l'augmentation constante du nombre d'émissions d'obligations simples ou convertibles de PME.

DES OPÉRATIONS MENÉES EN PARALLÈLE AVEC LES BANQUES :

Les banques considèrent les obligations convertibles comme des quasi-fonds propres. À ce titre, les entreprises acceptent un taux élevé car elles leur permettent d'obtenir un financement bancaire. Ces taux peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse suivant les conditions de marché. Toutefois, le remboursement du capital et le paiement des intérêts restent dépendants de la santé financière de l'entreprise et ne sont pas garantis, ce qui peut conduire à une perte en capital. Les taux d'intérêt des émissions futures sont par ailleurs susceptibles d'être revus à la baisse.

QUELS SONT LES RISQUES ?

• LE RISQUE SUR LE CAPITAL

Investir dans des PME sous forme d'obligations suppose une prise de risque qui peut entraîner une perte en capital. Il existe un risque que l'Investisseur ne soit pas remboursé en tout ou partie du capital investi en cours de vie du FCPR.

• LE RISQUE SUR LE NON COTE

Investir en titres de PME ou ETI non cotés est normalement plus risqué qu'un investissement en titres de sociétés cotés sur des marchés réglementés, dans la mesure où les sociétés non cotées sont généralement (i) plus petites, (ii) plus vulnérables aux changements affectant leurs marchés et les produits qu'elles développent et (iii) fortement tributaires des compétences de l'équipe de direction et de leur aptitude à mener à bien la stratégie de développement.

• LE RISQUE DE TAUX

Investir dans des titres obligataires présente un risque de taux. Une hausse des taux entraînera une baisse de la Valeur Liquidative.

• LE RISQUE DE NON LIQUIDITE

Les investissements du FCPR seront principalement non cotés.



LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE VATEL CAPITAL

Créée en 2008, Vatel Capital est une société de gestion indépendante et entrepreneuriale agréée par l'AMF sous le n° GP-08000044 et immatriculée au RCS de Paris sous le n° 507 646 883. Nous sommes spécialisés dans l'accompagnement des PME françaises de croissance cotées et non cotées. Notre force repose sur une équipe de gérants travaillant ensemble depuis plus de quinze ans.

Nous investissons dans des entreprises de nombreux secteurs, et notamment la santé, l'environnement, l'industrie, les services aux entreprises ou le tourisme.

Les équipes de Vatel Capital financent et accompagnent des PME et/ou des sociétés présentant :

- Des cashs flows prévisionnels permettant le remboursement de l'obligation dans un environnement économique stable.
- Une visibilité et des perspectives de croissance.
- Une maturité dans leur développement.

Les entreprises ciblées auront moins de 500 M d'€ de chiffre d'affaires et seront donc plus sensibles à des retournements économiques que des sociétés de grande taille. Tous les secteurs d'activités pourront être représentés afin d'optimiser la diversification du fonds et par là même la diminution du risque sectoriel.

Le FCPR Vatel Rendement PME a vocation à investir un objectif de 55 % en Obligations Convertibles cotées et non cotées (ratio minimum de 50%), 20 % en Obligations Simples non cotées (Vatel Direct), 25 % en OPCVM monétaire et obligataire ou obligation corporate.

Le Fonds pourra investir principalement dans des obligations d'entreprises à remboursement mensuel émises par la plateforme Vatel Direct. L'allocation cible dans les titres émis par la plateforme Vatel Direct est de 20 % pour les obligations simples et de 35 % pour les obligations convertibles, avec un plafond total à 60 %. Dans ce cas, sa quote-part pourra être comprise à minima entre 5 % (ou ticket minimum de 100 K€) et 65 % maximum du montant total émis. Il est rappelé que Vatel Direct perçoit une commission payée par l'émetteur du titre obligataire et que le souscripteur du Fonds ne paie donc aucun frais supplémentaire.

55 %

en Obligations Convertibles
cotées et non cotées
(ratio minimum de 50%)

20 %

en Obligations Simples non
cotées (Vatel Direct)

25 %

en OPCVM monétaire et
obligataire ou obligation corporate



DES ÉMISSIONS CIBLES À POTENTIEL :

Les obligations convertibles ou simples ciblées proposent actuellement des rendements actuariels significatifs sur des durées de 4-5 ans. Les taux des prochaines émissions sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'environnement économique, notamment à la baisse. Les rendements ne sont donc pas garantis et dépendent aussi de la santé de l'entreprise (risque d'insolvabilité de l'émetteur). Par ailleurs, il s'agit de titres non cotés s'accompagnant notamment d'un risque d'illiquidité.

LA GESTION DU RISQUE :

- En cas d'existence d'actifs tangibles et liquides (murs, fonds de commerce, droits d'exploitation...), Vatel Capital mettra tout en oeuvre pour négocier des garanties.
- La durée du placement recommandée est de cinq (5) ans
- Le FCPR est investi principalement dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
- Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

A SAVOIR

IL EST RAPPELÉ QUE LE
PAIEMENT DES COUPONS ET
LE REMBOURSEMENT DU
NOMINAL DES OBLIGATIONS
DÉPENDENT DE LA BONNE
SANTÉ FINANCIÈRE DES
ENTREPRISES ET QUE LE
FONDS PRÉSENTE UN RISQUE
DE PERTE EN CAPITAL.



PRINCIPAUX FRAIS

Le tableau ci-dessous présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce Fonds. Il a été établi sur la base d'une durée de conservation des parts de 5 ans, qui est la durée de placement recommandée.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUMS	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
a) Droits d'entrée et de sortie	0,6 %	0,6 %
b) Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	1,80 % pour les parts A 1 % pour les parts B	0,75 % pour les parts A
c) Frais de constitution	0,02 %	-
d) Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,1 %	-
e) Frais de gestion indirects	0,1 %	-
f) Commission de surperformance	La Société de Gestion percevra des frais variables sous la forme d'une commission de sur performance au-delà d'une progression de 5% annuelle de la valeur liquidative	-
TOTAL	Parts A : 2,62 % Parts B : 1,82 %	1,35 %

LISTE DES FONDS AGRÉÉS & GÉRÉS

LA SOCIÉTÉ DE GESTION A TOUJOURS RESPECTÉ, POUR LES FONDS GÉRÉS, SES DÉLAIS ET QUOTAS D'INVESTISSEMENT.

DÉNOMINATION	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FIP Kallisté Capital n°7	2014	En pré-liquidation	En pré-liquidation
FIP Kallisté Capital n°8	2015	63,40 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°9	2016	72,40 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°10	2017	82,00 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°11	2018	76,30 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°12	2019	74,50 %	quota atteint
FIP Kallisté Capital n°13	2020	100,40 %	30 juin 2024
FIP Kallisté Capital n°14	2021	75,00 %	30 juin 2025
FIP Kallisté Capital n°15	2022	69,70 %	30 juin 2026
FIP Kallisté Capital n°16	2023	38,00 %	30 juin 2027
FIP Mascarin Capital n°1	2017	72,90 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°2	2018	79,70 %	quota atteint
FIP Mascarin Capital n°3	2019	68,10 %	30 juin 2024
FIP Mascarin Capital n°4	2022	19,20 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°7	2018	112,10 %	quota atteint
FCPI Dividendes Plus n°8	2019	100,60 %	30 juin 2024
FCPI Dividendes Plus n°9	2021	37,50 %	30 juin 2025
FCPI Dividendes Plus n°10	2022	18,50 %	30 juin 2026
FCPI Dividendes Plus n°11	2023	3,40 %	30 juin 2027

LA FISCALITÉ

VOUS POUVEZ INVESTIR DANS LE FCPR VATEL
RENDEMENT PME AU TRAVERS DE 2 PARTS :

La part A,

FR001400KQ02

capitalisante et accessible
à partir de

1 000 €

La part B,

FR001400KQ10

capitalisante et accessible
à partir de

10 000 €

• Le FCPR bénéficie d'une fiscalité attractive :

Sous réserve d'engagement de détention des parts pendant 5 ans,

- d'une souscription en compte-titres ou en nominatif pur,
- les personnes physiques seront exonérées de l'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux)*,
- les personnes morales soumises à l'IS bénéficieront d'un taux d'imposition forfaitaire à 15 % sur les plus-values*.

*Selon les règles fiscales en vigueur au 31/12/2023.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

Période de souscription	Le Fonds permet un investissement permanent et ne dispose pas réglementairement de date de fin de commercialisation. Toutefois, sur initiative de la société de gestion et dans l'intérêt des souscripteurs, la société de gestion pourra fermer temporairement ou définitivement les souscriptions
Valeur de la part	1 000 euros. Souscription minimale 1 part pour les parts A et 10 parts pour la part B.
Valorisation	Bimensuelle
Durée de blocage	Pas de durée de blocage
Horizon de placement recommandé	5 ans
Frais	Les frais du fonds dépendent des catégories de parts et sont détaillés dans le règlement et le DIC priips de chaque catégorie de parts. (Taux de Frais Annuels Moyens maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie de parts : A : 2,66 % ; B : 1,82%).
Dépositaire	ODDO BHF
Société de gestion	Vatel Capital
Commissaire aux comptes	Mazars

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, ce fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers, dont le risque de perte en capital. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement du Fonds (le « Règlement »). Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez vos parts dans le Fonds et de votre situation individuelle.



24, rue de Clichy - 75009 Paris
Tél. 01 40 15 61 77
contact@vatelcapital.com

www.vatelcapital.com

Vatel Capital, SAS au capital de 200 000 € RCS Paris B 507 646 883
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP-08000044

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNE MORALE

FCPR VATEL RENDEMENT PME

Fonds commun de placement à risque régi par les articles L.214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément AMF du 13/06/2024 : FCR20240014
Code ISIN Parts A : FR001400KQ02

Cachet du distributeur :

1. IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR (Ecrire en lettres capitales)

Personne morale Dénomination sociale : _____
Société cotée (si oui, ajouter le code isin) : _____
Objet social (activité) : _____
Adresse : _____
Nationalité : _____
Représentée par : Nom _____ Prénoms : _____
Bénéficiaire effectif (si différent du représentant) : Nom _____ Prénom _____
Téléphone de contact : _____
Email de contact : _____
Agissant en qualité de : _____

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FCPR Vatel Rendement PME.

2. ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

- Je reconnais irrévocablement :
- avoir reçu et pris connaissance du document d'information clé pour l'investisseur et du règlement du fonds ;
 - que la société de gestion Vatel Capital ne m'a prodigué aucun conseil en investissement ;
 - que la souscription emporte acceptation du règlement et du document d'informations clé à destination des investisseurs du Fonds ;
 - comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi, ainsi que les dispositions relatives aux conditions de rachat ;
 - avoir souscrit dans le cadre d'une recommandation personnalisée de mon Conseiller Financier et en dehors de tout démarchage bancaire et financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code Monétaire et Financier ;
 - certifier que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
 - déclarer ne pas répondre aux critères du statut de «US Person» au sens du droit fiscal américain ;
 - que ma souscription initiale est supérieure ou égale à 1 000 euros ;
 - avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement les statuts, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
 - que les fonds utilisés pour cette souscription proviennent d'un compte bancaire à mon nom et d'un établissement bancaire Français ou Européen.

3. SOUSCRIPTION

Souscription minimale de 1 000 € (hors droits d'entrée) dans les conditions suivantes :

(I) Montant de la souscription	(II) Montant des droits d'entrée (3 % maximum du montant de la souscription)	(I + II) Souscription totale
..... (€)	 (€)	 (€)

4. RÉGLEMENT ET LIVRAISON DES PARTS

Je verse ce jour, un montant de (somme en toutes lettres) pour le règlement immédiat de l'intégralité de la souscription :

..... €

- ☐ par chèque à l'ordre de « FCPR VATEL RENDEMENT PME »
☐ par virement sur le compte du FCPR VATEL RENDEMENT PME dont les coordonnées figurent ci-dessous, en indiquant en objet mes nom et prénom.

IBAN : FR76 4585 0000 0167 6835 0000 153
BIC : ODDOFRPP

Par défaut, les parts souscrites seront livrées au nominatif administré chez le teneur de compte du souscripteur (Joindre obligatoirement un RIT).

5. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de (€), qui comprend un montant de droits d'entrée de (€).
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 3 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais de 1,80% par an pour les parts A.

6. FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT ET DECLARATION D'ORIGINE DES FONDS

➤ Principales données financières : (pour le dernier exercice clos à la date du)

Montant total bilan :

Chiffres d'affaires net et résultat net :

Capitaux Propres :

Trésorerie :

Personne Politiquement Exposée (PPE)* :

Vous, une personne de votre famille, de votre entourage ou avec laquelle vous avez des liens d'affaires étroits, exercez ou avez exercé une fonction politique au cours des 12 derniers mois : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de souscription le formulaire disponible ici : www.vatelcapital.com/ppe.

➤ Origine des capitaux investis (cochez la case utile et précisez) :

☐ Cession d'actifs :

☐ Fonds issus d'un contrat d'assurance :

☐ Versement dividendes :

☐ Apport/remboursement compte courant d'associé :

☐ Trésorerie :

☐ Autres :

➤ Provenance des Fonds liés à la souscription :

☐ Nom et adresse de l'établissement bancaire :

☐ Nom du titulaire du compte bancaire :

➤ Objectifs d'investissement :

- ☐ Valorisation du capital à long terme
☐ Préservation du capital
☐ Placement de trésorerie
☐ Recherche de rendement périodique
☐ Autres :

7. SIGNATURE

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je certifie qu'elles sont conformes à ma situation et par ma signature ci-après je consens à ce que Vatel Capital dispose de ces informations. Ces informations sont obligatoires pour l'acceptation de la souscription par la société de gestion Vatel Capital.

Fait à :

SIGNATURE DU REPRESENTANT

Le :

En 2 exemplaires dont l'un m'est remis.



8. AVERTISSEMENT

Vatel Capital ne prodiguant pas de conseil en investissement, vous devez vous rapprocher en tant que souscripteur de votre Conseiller en Investissements Financiers afin d'obtenir un accompagnement adéquat à votre situation personnelle.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'information à destination des investisseurs professionnels.

Les données sont collectées dans l'intérêt du client et utilisées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur (notamment celles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme). Ces données à caractère personnel ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour répondre aux exigences légales ou réglementaires. Conformément à la réglementation en vigueur et de par votre consentement à transmettre à Vatel Capital ces informations, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès de VATEL CAPITAL par courrier ou par email : contact@vatelcapital.com. Ces données seront conservées 5 ans après cession des parts du Fonds.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer avec d'autres produits.

PRODUIT

Nom de l'initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) : VATEL CAPITAL

Code ISIN Parts A : FR001400KQ02

Code ISIN Parts B : FR001400KQ10

Numéro d'agrément : FCR20240014

Site internet : www.vatelcapital.com

Appelez le + 33 1 40 15 61 77 pour de plus amples informations

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF)

L'AMF est chargée du contrôle de VATEL CAPITAL en ce qui concerne ce document d'information clés.

VATEL CAPITAL est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP-08000044 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2026

AVERTISSEMENT

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT
QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Le FCPR VATEL RENDEMENT PME est un Fonds commun de placement à risques régi par les articles L. 214-28 et suivants du Code monétaire et financier.

Durée de vie du fonds : 99 ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est d'investir, sur une durée de placement recommandée minimum de cinq (5) années, directement et indirectement dans des entreprises, jugées par l'équipe de gestion comme étant, en phase de développement, disposant d'un potentiel de croissance grâce à la mise en œuvre d'innovations de toutes natures et notamment appliquées aux produits, aux processus industriels, au marketing. Le Fonds investira notamment dans les petites et moyennes entreprises axées principalement vers une clientèle entreprise et positionnée sur tous les pans de l'économie.

Les investissements s'effectueront dans le cadre d'opérations de capital développement ou de capital transmission, avec ou sans effet de levier, étant précisé que l'effet de levier sera mis en place, le cas échéant, au niveau des sociétés du portefeuille et non pas au niveau du Fonds. Le Fonds investira généralement dans des titres de capital ou des titres donnant accès au capital susceptibles de générer une liquidité intrinsèque et/ou des revenus récurrents. A cette fin, le Fonds constituera un portefeuille diversifié de participations émises par des petites et moyennes entreprises répondant aux critères d'éligibilité décrits à l'Article 4.1 du Règlement, et qui sont, pour la plupart, des sociétés non cotées et, dans une moindre mesure, des sociétés cotées.

Le Fonds sera investi à hauteur de 50% minimum de ses actifs, avec un objectif de 55% environ, dans des Actifs Éligibles cotés ou non cotés, répondant aux modalités de calcul du Quota Juridique FCPR et aux critères décrits à l'Article 4.1 du Règlement. La Société de Gestion anticipe que les Actifs Éligibles seraient, de manière générale, constitués à hauteur de minimum 50% de titres donnant accès au capital (principalement des obligations convertibles ou titres équivalents).

Concernant le solde des actifs du Fonds, soit 50% maximum, l'objectif est de favoriser la liquidité du portefeuille en investissant ces actifs dans des Actifs Financiers obligataires ou de trésorerie (obligations corporate simples, OPCVM obligataire et monétaire).

Le Fonds pourra investir également dans des obligations d'entreprises à remboursement mensuel émises par la plateforme Vatel Direct. L'allocation cible dans les titres émis par la plateforme Vatel Direct est de 55 % avec un plafond à 60 %. Dans ce cas, sa quote-part pourra être comprise à minima entre 5 % (ou ticket minimum de 100 K€) et 65 % maximum du montant total émis. Il est rappelé que Vatel Direct perçoit une commission payée par l'émetteur du titre obligataire et que le souscripteur du Fonds ne paie donc aucun frais supplémentaire.

En synthèse, le FCPR Vatel Rendement PME a vocation à investir un objectif :

- de 55 % en Obligations Convertibles cotées et non cotées (ratio minimum de 50%), dont 35 % en obligations convertibles non cotées (Vatel Direct) et 20 % en obligations convertibles cotées
- de 20 % en Obligations Simples non cotées (Vatel Direct)
- de 25 % en OPCVM monétaire et obligataire ou obligation corporate.

La poche liquide (OC cotées et OPCVM monétaire, obligataire, obligations corporate) devra toujours représenter à minima 30 % de l'actif net du Fonds.

Dépositaire : ODDO BHF

Informations complémentaires : De plus amples informations sur le FCPR, le règlement, la brochure commerciale et les rapports annuels et semestriels sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et peuvent être obtenus gratuitement auprès de celle-ci.

La valeur liquidative est disponible sur : www.vatelcapital.com ou auprès de la société de gestion.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné aux investisseurs qui sont à même d'assumer toute perte encourue en raison des fluctuations de valeur des investissements sous-jacents pendant la durée de vie du produit ou à l'échéance de celui-ci.

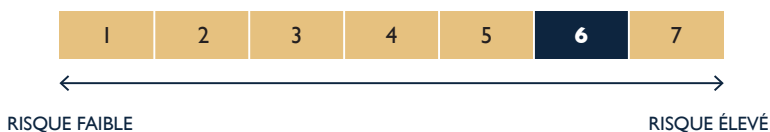
QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.

L'horizon d'investissement recommandé est de cinq (5) ans. Les Parts du Fonds ne donneront pas lieu à un blocage et peuvent par conséquent faire l'objet de rachats tout au long de la durée de vie du Fonds.

La Société de Gestion a ainsi défini un dispositif de contrôle de la liquidité du Fonds, basé sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les actifs du Fonds en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Investisseurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être suspendue dans les conditions prévues à l'Article 10.4 du Règlement.

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le fonds dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé.

RISQUES NON COMPRIS DANS L'INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE :

Risque de liquidité : Les investissements du FCPR seront principalement non cotés. En outre, la faible liquidité des participations peut rendre difficile l'estimation de leurs valeurs.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie est le risque de défaillance d'une contrepartie de marché propre aux actifs financiers sous-jacents du produit financier. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du règlement du Fonds.

Ce FCPR ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Rappel de la durée de placement recommandée et utilisée pour la simulation : 5 ans

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE		Pour un investissement de 10 000 €	1 an	5 ans
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 730 €	4 093,29 €
	Rendement annuel moyen		- 2,7 %	- 16,36 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 788 €	4 952,78 €
	Rendement annuel moyen		- 2,12 %	- 13,11 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		10 250 €	10 035,05 €
	Rendement annuel moyen		2,50 %	0,07 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		10 327 €	15 477,91 €
	Rendement annuel moyen		3,27 %	9,13 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 an et sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ils ont été construits en fonction des statistiques de performance de produits comparables. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI VATEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI VATEL CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour la période de détention recommandée. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Pour un investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	480 €	1 200 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	4,8 %	3,7 %

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6% avant déduction des coûts et de 3,10% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'horizon d'investissement recommandé est de six (6) ans. Les rachats sont possibles avant cette échéance tel que visé à l'article 9 du règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

VATEL CAPITAL informe sa Clientèle qu'elle met en oeuvre une procédure de traitement des réclamations. Pour son meilleur traitement, toute réclamation transmise par courrier doit être adressée au Service Juridique de VATEL CAPITAL au 24 Rue de Clichy - 75009 Paris. Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.vatelcapital.com

COMPOSITION DES COÛTS		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Maximum : 3%	1 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit mais la personne qui vous le vend peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80% pour les parts A Frais de gestion administrative, financière, comptable et juridique au bénéfice de la Société de Gestion exprimé en % de la valeur de votre investissement par an.	180 €
Coûts non récurrents		
Frais de constitution et frais de gestion indirects	Coûts liés à la création, à la promotion du Fonds et aux investissements dans d'autres OPC. Frais de constitution : 0,12%	Maximum 12 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de surperformance	la Société de Gestion percevra des frais variables sous la forme d'une commission de sur performance au-delà d'une progression de 5% annuelle de la valeur liquidative.	0 EUR

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux frais et commissions du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute demande d'information relative au FCPR VATEL RENDEMENT PME peut être adressée à la Société de Gestion. De plus, la politique de gestion des conflits d'intérêts est consultable sur demande au siège de la Société de Gestion. Les statuts, le document d'information des investisseurs, le rapport annuel intégrant le rapport de gestion, les comptes annuels et les rapports du Commissaire aux comptes peuvent être obtenus sur simple demande de l'Associé auprès de VATEL CAPITAL - 24, rue de Clichy - 75009 Paris. Classification SFDR : Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), le Fonds est classifié « article 6 » au sens dudit Règlement en ce qu'il ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Dépositaire : ODDO BHF - Commissaire aux Comptes : Mazars

Le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : Vatel Capital 24, rue de Clichy - 75009 Paris, France.

La responsabilité de Vatel Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPR. Ce FCPR est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers, le souscripteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le souscripteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de VATEL CAPITAL et ne soit pas satisfait de la réponse de VATEL CAPITAL et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des Marchés Financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Madame/Monsieur le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02
www.amf-france.org